



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MESSANGES**

**Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 23 juin 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale CASTAGNET, Maire

Présents: CASTAGNET P, DUCRET-DESBIÉY T, LAVIELLE G, COUDRAY J, BOUYRIE F, MAIA J, NABARRA P, RENGARD N, TORO L, NEDEY M, PREDHUMEAU P, LAUDOUAR E.

Absents excusés : BOIREAU C, AROCENA U, BOUVART J.

Ont donné procuration : BOIREAU C à BOUYRIE F, AROCENA U à LAUDOUAR E, BOUVART J à PREDHUMEAU P.

Secrétaire de séance : PREDHUMEAU P.

Date de convocation : 19 juin 2026

Ordre du jour :

Affaire n° 1 : Convention de participation financière construction de 6 logements sociaux « Domaine de Linaria »

Affaire n° 2 : Projet d'implantation d'un distributeur automatique de billets sur la Commune

Affaire n° 3 : Projet de réhabilitation des courts de terrain de tennis

Affaire n° 4 : Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – Commune / Centre de Gestion 40

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Mai 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **26 Mai 2026** est arrêté à l'unanimité.

Décisions municipales

Madame la Maire présente à l'assemblée les décisions municipales :

- Décision Municipale n° 2026-04 Convention de mise à disposition - piscine municipale - G CORTES
- Décision Municipale n° 2026-05 Convention de mise à disposition - piscine municipale - P BALLOT

Affaire n° 1 : Convention de participation financière construction de 6 logements sociaux « Domaine de Linaria »

Madame la Maire informe l'assemblée que Monsieur Unai AROCENA, intéressé par l'affaire, ne participe pas au vote.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de MACS, le bailleur social envisage la construction de logements à vocation sociale situés dans l'opération Résidence « Domaine de Linaria » sur la Commune de Messanges, dont il serait le bailleur et le gestionnaire. En raison de sa qualité de bailleur social, PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE se propose d'associer étroitement la Commune et la Communauté de Communes MACS à ce projet, conformément aux statuts communautaires et notamment à l'article 7.2 de la « politique du logement et du cadre de vie » ainsi qu'au règlement d'intervention en faveur du logement social ;

Conformément aux termes de la convention présentée par Madame La Maire, il est précisé que la participation de la commune à l'opération s'élève à 4 335.34 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention et la participation financière.

Affaire n° 2 : Projet d'implantation d'un distributeur automatique de billets sur la Commune

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune ne dispose pas d'établissement bancaire sur son territoire. A ce titre, le projet répond à un besoin réel et aux attentes exprimées par la population locale, notamment les personnes sans moyen de transport ainsi que par la population touristique. Il permettra également de faciliter l'accès au numéraire pour soutenir l'économie locale et les petits commerces ; Les études techniques et financières réalisées ont permis d'orienter le choix vers l'implantation d'un local blindé recevant un DAB (distributeur automatique de billets). Ce kiosque sera positionné sur l'un des axes principaux de la Commune, permettant également le stationnement.

Ayant entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet d'implantation d'un DAB.

Affaire n° 3 : Projet de réhabilitation des courts de terrain de tennis

Madame la Maire informe l'assemblée que les courts de tennis communaux, construits en 1979, réhabilités en 2006, présentent des signes de vétusté importants (revêtement dégradé)

Elle précise que ces équipements constituent un pôle sportif essentiel pour le club de tennis local ainsi que pour la population résidente et touristique. Par ailleurs, la pratique du tennis contribue à l'attractivité de la Commune et à la dynamique associative, sociale et économique du territoire.

Ayant entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de réhabilitation des deux courts de tennis, contribuant ainsi à garantir la sécurité des usagers, d'améliorer la qualité des infrastructures et de répondre à la demande croissante.

Affaire n° 4 : Convention du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes – Commune / Centre de Gestion 40

Madame la Maire informe l'assemblée que conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes (CDG 40) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

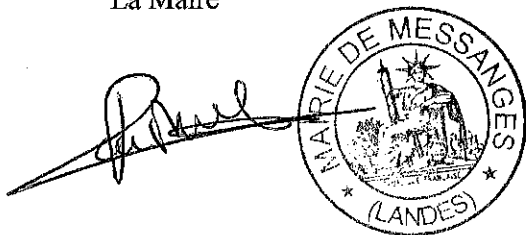
La mission proposée par le CDG 40 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ D'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ D'une expertise ;
- ❖ D'un accompagnement individualisé et personnalisé dans le respect de la réglementation RGPD.

Ayant entendu la présentation faite par Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver les termes de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00

La Maire



Pascale CASTAGNET

Le secrétaire de séance

Pauline PREDHUMEAU

